



APPEL À SOUTIEN

Ce vendredi 1^{er} février, le Tribunal d'Instance devra se prononcer sur l'expulsion de deux réquisitions soutenues par le DAL35 ; une à Rennes et une à Acigné, propriétaires respectifs la mairie de Rennes et Habitat 35.

Nous y avons mis à l'abri plusieurs familles, expulsées à plusieurs reprises illégalement et pendant la trêve hivernale, soit un total de 30 personnes dont 12 enfants tous scolarisés

Notre argumentation est simple : tant qu'il y aura une personne à la rue, quelle que soit sa nationalité, quel que soit son statut, nous ferons en sorte qu'elle puisse avoir un logement. Tant que les lois ne seront pas respectées par ceux qui les votent et doivent les appliquer, nous interviendrons.

Nous revendiquons

- La cessation des activités scélérates de la mairie de Rennes dans sa chasse aux squatteurs,
- La création de places de CADA,
- L'accueil inconditionnel de toute personne sans abri,
- Suffisamment de place d'hébergement d'urgence,
- Pour ce faire, la réquisition des logements vides.

Rendez-vous le vendredi 01 février

Dès 8h30

Cité Judiciaire à Rennes